Il n'y a pas de MP sur le forum. Pour tout contact, écrivez-nous via la page contact de notre site (lien en bas de page). Barakallahu fikoum

Suffit-il de prier et jeûner pour extérioriser sa religion en pays mécréant ?

Croyance et Minhaj العقيدة و المنهج

Abubakr Al Firansi 22 Jul

Cheikh Salih al Fawzen

Question : Noble cheikh, qu'Allah vous accorde la réussite. Certaines personnes se rendent en pays mécréants pour le commerce et les études sans être à l'abri de la fitna. Quel est le jugement de leur départ ? Leur est-il obligatoire d'accomplir la hijra vers les pays musulmans ?

Réponse : Voyager vers les pays mécréants est illicite sauf pour celui qui est capable d'extérioriser sa religion. Et l'extériorisation de la religion veut dire : appeler à Allah, extérioriser l'appel à Allah, proclamer la fausseté sur laquelle ils sont et condamner ce sur quoi ils sont comme mécréance et association, ceci est l'extériorisation de la religion.

L'extériorisation de la religion n'est pas comme le comprennent certaines personnes qu'ils te laissent prier, jeûner sans qu'ils ne s'en prennent à toi, ceci n'est pas l'extériorisation de la religion.

L'extériorisation de la religion, c'est que tu condamnes la mécréance et l'association, que tu appelles à Allah et que tu démontres la fausseté de la religion des associateurs, ceci est l'extériorisation de la religion. Il est donc permis à celui qui est capable d'agir ainsi de voyager car il y a en cela plus d'avantage.

Il doit également s'éloigner des lieux de fitna et de danger. Il ne doit pas se mélanger aux mécréants dans leurs fêtes et leurs assises sauf si son objectif est de les appeler à Allah.

Mais s'il se mélange à eux, s'assoit avec eux, assiste à leurs fêtes et se laisse aller sans ne rien dire alors qu'ils extériorisent la mécréance, l'association, boivent du vin, sont dans la mixité entre hommes et femmes dénudés et lui garde le silence… Ceci n'est pas permis pour un musulman qui croit en Allah et au jour dernier.

Le Prophète صلى الله عليه و سلم a dit : *« Que celui qui croit en Allah et au jour dernier ne s'assoit pas à une table où le vin est consommé. »* Car le vin est un mal apparent, donc s'il se tait, il tombe dans le péché.

L'audio : ici

http://www.alfawzan.af.org.sa/node/3109

Rédiger un commentaire

Forum Vanilla | Réalisé par Site Clé En Main © 2012